

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 juillet 2019 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
aucun (0) contribuable

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11249)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement final # 518-2019
5. Adoption du règlement final # 519-2019
6. Avis de motion - règlement sur l'utilisation de l'eau potable
7. Adoption du projet de règlement # 523-2019 sur l'utilisation de l'eau potable
8. Inscription au congrès annuel 2019 de la FQM
9. Adoption du budget 2019 modifié de l'OMH Côte-de-Beaupré
10. Demande de contribution financière Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours
11. Social des fêtes 2019
12. Travaux au chalet des loisirs – mandat à l'entrepreneur
13. Projet de caractérisation du parc industriel
14. Achat mobilier urbain
15. Location de toilette chimique – halte d'observation
16. Vente de l'ancien camion 6 roues de déneigement
17. Correspondances et divers
18. Paiement des comptes
19. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11250)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 3 juin 2019 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que la Ville de Québec a invité le comité multi-ressource à une visite de l'incinérateur de Québec et que cette visite a été très appréciée de tous.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que le Québec Méga Trail 2019 a eu lieu le week-end dernier et que l'évènement était très bien organisé et a connu un grand succès.

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Politique familiale avance à grands pas et qu'ils sont en train de finaliser les derniers documents.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que la fête de la St-Jean a eu lieu le 23 juin dernier et que la participation a été extrêmement forte. Le Comité des loisirs a travaillé très fort et a obtenu d'excellents résultats.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 518-2019 POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 497-2017 RELATIF AU ZONAGE
(Rés. # 11251)

Considérant le règlement relatif au zonage # 497-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 1^{er} avril 2019 ;

Considérant l'adoption d'un projet de règlement # 518-2019 le 1^{er} avril 2019 ;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 24 avril 2019 ;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement suite à la consultation publique ;

Considérant le deuxième projet de règlement adopté le 6 mai 2019 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le règlement final # 518-2019 pourvoyant à modifier le règlement relatif au zonage # 497-2017 et ses annexes afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 519-2019 POURVOYANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 498-2017 RELATIF AU LOTISSEMENT
(Rés. # 11252)

Considérant le règlement relatif au lotissement # 498-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 1^{er} avril 2019 ;

Considérant l'adoption d'un projet de règlement # 519-2019 le 1^{er} avril 2019 ;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 24 avril 2019 ;

Considérant les modifications apportées au premier projet de règlement suite à la consultation publique ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement adopté le 6 mai 2019 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 519-2019 pourvoyant à modifier le règlement de lotissement # 498-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. AVIS DE MOTION

Règlement sur l'utilisation de l'eau potable (Avis # 11253)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors de la présente assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de prévoir l'utilisation de l'eau potable sur le réseau de distribution de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Normand Duclos

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 523-2019 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS (Rés. # 11254)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pourvoit au maintien et à l'entretien d'un réseau de distribution d'eau potable public ;

Considérant que le Conseil municipal considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement ;

Considérant que le règlement sur l'utilisation de l'eau potable provenant de son réseau public date de 1983 et qu'il y a lieu de le mettre à jour en fonction des nouvelles réalités ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à cette séance du conseil régulier du 2 juillet 2019 ;

Considérant que des explications, en lien avec le présent projet de règlement, ont été données par le Maire à cette même séance régulière du 2 juillet 2019 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 523-2019 relatif à l'utilisation de l'eau potable sur le réseau de distribution de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2019 DE LA FQM (Rés. # 11255)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser le Maire, monsieur Majella Pichette, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec. Les frais d'inscription sont de 799 \$ plus les taxes applicables.

De plus, le Conseil municipal autorise le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

9. ADOPTION DU BUDGET 2019 MODIFIÉ DE L'OMH CÔTE-DE-BEAUPRÉ
(Rés. # 11256)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps avait déjà reçu le budget 2019 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et ainsi adopté la résolution # 11189 au mois d'avril dernier ;

Considérant que des ajustements et modifications ont été apportés à ce budget au niveau du financement à long terme et qu'il est obligatoire pour la Municipalité d'approuver le nouveau budget modifié ;

Considérant que suite à ces ajustements et modifications la quote-part de la Municipalité augmentera légèrement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte et adopte le budget 2019 modifié de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, tel que déposé en juin 2019. La quote-part de la Municipalité passera donc à 6 241\$ pour 2019 ; soit une augmentation de 485 \$ comparé au budget initialement prévu. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier est donc autorisé à payer à l'OMH de la Côte-de-Beaupré cette augmentation de quote-part de 485 \$.

10. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours (Rés. # 11257)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser une contribution financière à Promotion MG afin de réaliser la publication d'un album-souvenir sur la communauté des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours qui ont participé à la vie de la communauté de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de 1906 à 1998. Une somme de 200 \$ est autorisée pour l'achat d'un sixième de page de cet album-souvenir.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

11. SOCIAL DES FÊTES 2019 (Rés. # 11258)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'organisation du social des fêtes pour les employés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, les élus municipaux, les membres du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du Comité des loisirs ainsi que le Comité de la bibliothèque Emma-Duclos à la salle de réception de l'Auberge du Sportif, le vendredi 29 novembre 2019.

Que les dépenses afférentes à l'organisation de cette activité soient et sont autorisées et seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

* Madame Anne-Marie Asselin quitte son siège, il est 20 h 10.

12. TRAVAUX AU CHALET DES LOISIRS

Mandat à l'entrepreneur (Rés. # 11259)

Considérant que le chalet des loisirs, situé au parc des loisirs, appartient à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et qu'il est important de le préserver ;

Considérant que, suite à une inspection d'un responsable des assurances générales de la Municipalité, des recommandations ont été données afin de rendre le sous-sol du bâtiment sécuritaire en fonction de l'usage général du bâtiment qui en est fait ;

Considérant qu'il est préférable de faire exécuter les travaux demandés par un entrepreneur accrédité ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différents entrepreneurs afin d'effectuer les travaux demandés ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Dexon Construction pour effectuer les travaux au sous-sol du chalet des loisirs situé au parc des loisirs de la Municipalité et ce, en fonction des recommandations données par l'inspecteur des assurances générales de la Municipalité. Ces travaux devront être effectués avant le 30 août 2019 et seront au prix de 7 866 \$ plus taxes, comprenant la fabrication d'un caisson de protection pour les accessoires des jeux d'eau et un caisson au-dessus du mécanisme de la porte de garage ; le tout telles que les options énumérées et proposées sur sa soumission # 12.

13. PROJET DE CARACTÉRISATION DU PARC INDUSTRIEL

(Rés. # 11260)

Considérant le parc industriel situé près du site d'enfouissement de la Ville de Québec ;

Considérant que, pour le développement futur de ce parc industriel, il est important de connaître les particularités, les forces, les faiblesses ainsi que ce qui est disponible en périphérie de notre parc afin de bien cibler et attirer les entreprises qui pourraient s'y installer ;

Considérant que le développement du parc industriel aura une grande importance pour le développement économique de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la Municipalité est présentement en processus de stratégie de développement économique auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et qu'il sera utile et nécessaire d'avoir une caractérisation précise du parc industriel ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin de trouver une firme spécialisée dans ce genre d'expertise ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de service de la firme LGP Stratégies Immobilières afin de réaliser une étude de caractérisation complète du parc industriel situé près du site d'enfouissement de la Ville de Québec à Saint-Tite-des-Caps et ce, au montant de 18 500 \$ plus taxes et frais indirects (déplacement et hébergement); le tout tel que déposé le 10 juin dernier. La firme LGP devra travailler en étroite collaboration avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui s'occupe déjà de produire un rapport de stratégie de développement économique pour la Municipalité.

* Madame Anne-Marie Asselin revient à son siège, il est 20 h 14.

14. ACHAT MOBILIER URBAIN (Rés. # 11261)

Considérant le programme de subvention Hors foyer qui donne accès à de l'aide financière pour l'acquisition d'îlots de récupération (recyclage et déchets) dans les aires publiques municipales ;

Considérant l'offre de la MRC de La Côte-de-Beaupré de prendre en charge l'achat de ce type d'équipement pour chaque municipalité intéressée à adhérer à ce programme ;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Mobilier public qui répond aux critères du programme et aux besoins de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant les efforts constants de la Municipalité afin d'offrir les moyens à ses citoyens pour la récupération et ainsi garder ses espaces publics propres et accueillants ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Mobilier public visant à faire l'achat de quatre (4) îlots de récupération (recyclage et déchets) pour être installés au parc des loisirs (2), au Centre des loisirs (1) et à la halte d'observation (1); le tout selon la soumission # 1900019284 du 27 juin 2019, au prix de 895,00 \$ plus taxes chacun. Une aide financière de l'ordre de 70 % sera appliquée directement sur la facture lors de l'achat effectué par la MRC de La Côte-de-Beaupré au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

15. LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE Halte d'observation (Rés. # 11262)

Considérant le taux de visite à la halte d'observation de la Municipalité ;

Considérant qu'il est important de garder l'endroit propre et accueillant ;

Considérant les démarches effectuées auprès de compagnies qui offrent le service de toilette chimique ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'installer une toilette chimique sur le site de la halte d'observation. Cet équipement sera loué, cette année, à la compagnie Sani Bleu et sera au prix de 230 \$ par mois plus taxes incluant un (1) entretien par semaine. Des frais de livraison de 125 \$ plus taxes seront également à prévoir.

16. VENTE DE L'ANCIEN CAMION 6 ROUES DE DÉNEIGEMENT (Rés. # 11263)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'achat d'un nouveau camion de déneigement de type 6 roues l'hiver dernier ;

Considérant que l'ancien camion de déneigement 6 roues, modèle GMC 5500, n'est plus utile pour la Municipalité ;

Considérant toutes les options envisagées par la Municipalité pour vendre ce camion ;

Considérant les approches effectuées auprès de la compagnie Les Encans Ritchie Bros. et l'offre faite par cette compagnie pour prendre en charge la vente du camion en question ;

Considérant la visite que le représentant a effectuée afin de visualiser le camion et voir le potentiel de vente dudit camion ;

Considérant qu'il est avantageux pour la Municipalité de prévoir faire la vente de la façon proposée par la compagnie Les Encans Ritchie Bros. ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Encans Ritchie Bros. afin de prendre le mandat de vente de l'ancien camion de déneigement de type 6 roues modèle GMC 5500 qui ne sera plus utile pour la Municipalité; le tout selon les conditions prévues à l'entente pour les frais de commission et d'administration. Le camion devra être monté directement sur le site de la vente de l'encan, soit au Mont St-Hilaire. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier est autorisé à vérifier les options et à choisir la plus avantageuse pour ce transport qui doit être fait aussitôt que possible afin d'assurer le plus de visibilité possible au camion avant la vente à l'encan prévue en septembre.

17. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre du Ministre des Affaires municipales confirmant le montant auquel la Municipalité aura droit en lien avec le programme d'aide financière TECQ 2019-2023.

18. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11264)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de juin 2019 et totalisant la somme de 169 902,95 \$.

Salaires

Pér. du 02/06 au 08/06	11 489,36 \$	Pér. du 09/06 au 15/06	5 854,66 \$
Pér. du 16/06 au 22/06	6 938,80 \$	Pér. du 23/06 au 29/06	7 253,87 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11265)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 26.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier